

## BARÈME DES FRAIS ET HONORAIRES

À compter du 1er Février 2025

# **LOCATION**

## Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Surface inférieure à 90 m²	8,00€ TTC par m²	10,00 € TTC par m <sup>2</sup>	12,00 TTC € par m <sup>2</sup>
Surface comprise entre 90 et 120 m <sup>2</sup>	8,00 € TTC par m <sup>2</sup>	9,00€ TTC par m²*	12,00 € TTC par m <sup>2</sup> *
Surface supérieure à 120 m²	8,00 € TTC par m <sup>2</sup> *	8,00 € TTC par m <sup>2</sup> *	12,00 € TTC par m <sup>2</sup> *

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

## 1/ Honoraires d'entremise et de négociation :

- o 180,00 € TTC pour les surfaces habitables jusqu'à 40 m²,
- 150,00 € TTC pour les surfaces comprises entre 41 et 70 m²
- o 130,00 € TTC Au-delà de 70 m².

## 2/ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail :

	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Surface inférieure à 90 m²	8,00 € par m²	10,00 € par m²	12,00 € par m²
Surface comprise entre 90 et 120 m <sup>2</sup>	8,00 € par m²	9,00 € par m²*	12,00 € par m²*
Surface supérieure à 120 m²	8,00 € par m²	8,00 € par m²*	12,00 € par m²*

#### 3/ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :

3,00 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

# Pour les baux commerciaux, dérogatoires ou professionnels :

Honoraires à la charge du preneur : Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% équivalents à 3 mois de loyer hors charge.

## **Pour les baux parking et Box :**

Honoraires à partager à concurrence de moitié entre le propriétaire et le locataire : 250,00 € H.T. soit 300,00 € TTC au taux actuel de TVA à 20,00 %.

SAS BCSB IMMO CONSEIL



# **BARÈME DES FRAIS ET HONORAIRES**

À compter du 1er Février 2025

**GESTION LOCATIVE** 

## **Gestion locative et assurance loyers impayés :**

- Gestion locative: 7,80 % TTC soit 6,50 % H.T. sur la base du total des sommes encaissées à l'exclusion du dépôt de garantie.
- Garantie des loyers impayés : 2,80 % TTC du total des sommes encaissées (en ce compris les frais de gestion du contrat)
- Forfait clôture de mandat de gestion et solde de tout compte : 150,00 € TTC soit 125,00 € H.T / mandat (sauf si la clôture fait suite à une vente réalisée par la SAS AGENCE DU PERRAY).
- Frais de rédaction d'avenants au bail : 200,00 € TTC soit 166,67 € H.T.

#### **Permis de louer :**

- Établissement et dépôt en Mairie du dossier de déclaration de mise en location : 60,00 € TTC -
- Etablissement et dépôt en Mairie du dossier de demande d'autorisation de location 120,00 € TTC

## **Gestion des dossiers contentieux, sinistre dégât des eaux et dommage-ouvrage :**

GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET DES SINSITRES					
Frais de dossier contentieux locataire (en cas d'absence de GLI)	150,00€ HT / dossier	180,00€ TTC / dossier			
Frais de représentation aux commissions de conciliation ou d'arbitrage	125,00€ HT / dossier	150,00€ TTC / dossier			
SINISTRES DEGAT DES EAUX ET DOMMAGE OUVRAGE					
Frais de gestion de sinistre d'assurance	150,00 € HT / dossier	180,00€ TTC / dossier			
Frais d'expertise	80,00 € H.T/ heure	96,00 € TTC/			

#### **Gestion technique des travaux et réparations**

GESTION DES TRAVAUX					
Gestion des petits travaux et menues réparations	INCLUS	INCLUS			
Gestion des gros travaux liés à la rénovation totale ou partielle du logement dont le coût dépasse 4000,00 € TTC	3,34 % H.T	4,00 % TTC			



# **BARÈME DES FRAIS ET HONORAIRES**

À compter du 1er Février 2025

iter du 1 Tevi

## **Revenus fonciers**:

- Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers :
  - o 60,00 € TTC de 1 à 3 lots.
  - o 80,00 € TTC de 3 et 6 lots
  - o 100,00 € TTC au delà de 6 lots
- Si intervention supplémentaire dans le cadre d'un rendez-vous en agence pour compléter les formulaires fiscaux, prévoir un supplément de :
  - o 70,00 € TTC de 1 à 3 lots.
  - o 110,00 € TTC de 3 et 6 lots
  - o 130,00 € TTC au delà de 6 lots

NB: Le taux actuel de TVA est de 20 %. Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation. Les montants mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évolution selon le barème en vigueur de l'agence au moment de la prestation.

#### **Déclaration d'occupation des biens immobiliers :**

- o 50,00 € TTC de 1 à 3 lots.
- o 80,00 € TTC de 3 et 6 lots
- o 100,00 € TTC au delà de 6 lots

NB: Le taux actuel de TVA est de 20 %. Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation. Les montants mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évolution selon le barème en vigueur de l'agence au moment de la prestation.

#### **Déclaration d'occupation des biens immobiliers :**

- o 50,00 € TTC de 1 à 3 lots.
- o 80,00 € TTC de 3 et 6 lots
- o 100,00 € TTC au delà de 6 lots